

Communauté de communes

L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 13 MARS 2024

N° 10-2024

Objet: Mise à disposition, entretien, maintenance et exploitation de mobiliers urbains de communication et publicitaires - Avenant N° 2 prolongation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération N° 2010-63 du 30 mars 2010 du Conseil municipal de la commune de Brie-Comte-Robert attribuant le marché pour la mise à disposition, l'installation la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains à l'entreprise VYP,

Vu la délibération N° 12-2018 du 21 mars 2018 du Conseil communautaire portant avenant N° 1 au marché pour la mise à disposition, l'installation la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains avec prolongation de celui-ci jusqu'au 10 mai 2024,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances - Développement de la Communauté » réunie le 28 février 2024,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant la nécessité de prolonger le marché pour une durée de dix-huit mois afin de mettre en place la procédure de concession de service public,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1^{er} : Approuve passation de l'avenant N° 2 relatif au marché pour la mise à disposition, l'installation la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains, annexé à la présente délibération, prolongeant la durée du marché de dix-huit mois, soit jusqu'au 10 novembre 2025.

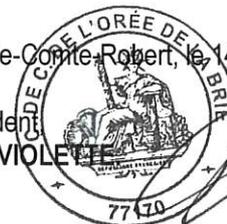
Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant N° 2 et les actes complémentaires nécessaires à son exécution.

Article 3 : Précise que les clauses du marché qui ne sont pas impactées par l'avenant restent inchangées.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 14 mars 2024.

Le Président
Jean LAVIOLE





Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 13 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à dix-neuf heures et deux minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt-neuf février deux mille vingt-quatre s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, GONZAGUE (*arrivée avant le vote de la délibération N° 9-2024*), LABRUYERE, LAFORGE, LOUISE-ADELE, NOEL, ROLLET, SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs COLLON, COULOUMY, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

Etaient représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.
Madame GONZAGUE pouvoir à Madame ROLLET (*pour le vote des délibérations N° 7-2024 et N° 8-2024*).
Madame MOLINERIS pouvoir à Monsieur COLLON.
Monsieur BEZOT pouvoir à Monsieur WOFYSY.
Monsieur CHEVALIER pouvoir à Monsieur PRUVOT.
Monsieur DARMON pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.
Monsieur DENION pouvoir à Monsieur DUPUY.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **23** (*avant le vote de la délibération N° 9-2024*) puis **24**

Membres excusés et représentés : **7** (*avant le vote de la délibération N° 9-2024*) puis **6**

Membre absent non représenté : **0**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 07 février 2024.